

Rapport d'activité 2023

Genève, avril 2024

Version digitale adaptée aux moyens de lecture pour les personnes handicapées de la vue



Rampe de la plage des Port-Choiseul, Versoix

Crédit : État de Genève, 2023

HAU association pour une cité sans obstacles a été créé en 1967.
Son but est de promouvoir un environnement construit favorisant l'autonomie de tous les usagers, y compris les personnes confrontées à des difficultés de perception ou de mobilité.

Rédaction du rapport d'activité 2023
Sandra Bize
Jose Antonio Garcia Carrera
Corinne Bonnet-Mérier, Namira Benfriha-Raki, relecture

Rédaction du rapport du trésorier 2023
Jean-Paul Parvex
Sandra Bize, relecture

Mot du Président

Rien sans nous,

Depuis de nombreuses années la signature de HAU est “accessible pour vous”.

Diverses interventions, rencontres, discussions et réflexions mènent à reconsidérer ce “vous” qui, s’il se veut inclusif, peut encore participer à spécifier et à séparer.

Ce que l’on veut c’est construire une cité sans obstacle pour nous. Rendre la ville, les lieux de vie et de rencontre ainsi que nos logements “accessible à nous”.

Car nous sommes, toutes et tous, confrontés, à un moment ou à un autre, à des obstacles et alors “accessible pour vous” devient “accessible pour nous”.

Nous sommes les corps mouvants qui donnent aux choses, aux espaces, les dimensions permettant l’exercice libre de notre citoyenneté.

Rien sans vous,

Pour autant, dans la mise en oeuvre et la réalisation d’une cité sans obstacle, le corps professionnel, le corps décisionnel, le corps économique, a besoin de vous, associations d’aide et d’entraide, de vous, personnes en situation de handicap, pour que vos voix résonnent dans la cité et exigent que la théorie devienne réalité.

Que plus aucun lieu ne puisse être habité s’il n’est pas accessible de manière universelle.

Nous avons le droit, nous avons la loi, nos voix et nos actions doivent le rappeler, car tous les jours se construit, se rénove et se transforme la ville de demain qui sera inclusive ou qui ne sera plus en capacité de nous accueillir toutes et tous.

HAU, accessible pour nous toutes et nous tous.

Jose Antonio Garcia Carrera, Président

L'association

En 2023, l'association a accueilli un nouveau membre collectif, les établissements pour l'intégration - EPI, ainsi qu'un membre individuel, Monsieur Djamel Bourbala.

Assemblées générales

L'association a tenu 2 Assemblées générales en 2023. La première, Ordinaire, le 17 mai et la seconde, extraordinaire, le 18 octobre, qui a élu son nouveau comité et confirmé sa ligne politique.

L'assemblée extraordinaire s'est tenue dans les locaux de Procap. Nous les remercions pour leur accueil et leur présence active lors de cette AG.

Le comité

Les réunions

Les réunions de comité se sont à nouveau déroulées dans la salle commune de la CODHA au Pommier, mise à disposition par l'association des habitants « Sous les Platanes » par l'intermédiaire de Madame Bize, La secrétaire de l'association.

Nouveaux membres du comité

Le comité est sorti renouvelé des élections d'octobre avec la venue de Corinne Bonnet-Mérier (CFRGe), Djamel Bourbala, Alberto Sacher Alarcon (EPI) et Sarah Widmer (ATE).

Gouvernance

Les réflexions concernant la gouvernance se sont poursuivies cette année et le seront encore en 2024.

Présidence

Le Président a poursuivi son engagement dans la promotion de l'accessibilité universelle en participant activement aux rencontres suivantes:

- Ville de Genève: comité d'accessibilité universelle de la Ville de Genève et, plus particulièrement au projet Avenir inclusif en élaborant le concept des actions des journées CDPH ¹ qui seront proposées par HAU à Versoix et à l'Hôtel-de-Ville au printemps 2024.
- État de Genève - DSM²: Plan stratégique du handicap, ateliers logement et atelier accessibilités

¹ Journées nationales d'actions, organisées dans le cadre des 10 ans de la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées

² Département de la Santé et de la Mobilité, État de Genève

- État de Genève - DSM: rencontre sur la mobilité
- État de Genève - OCT³: rencontre sur la démarche stationnement PMR mené par le CFRGe
- TPG: à l'automne Mme Sarah Widmer, membre du comité, a repris la participation de HAU au comité accessibilité des TPG.

Les liens avec la PLATEFORME du Réseau Seniors Genève se sont poursuivis en participant aux journées de la vie Longue.

Bureau

Le rythme des réunions de bureau s'est maintenu de 1 à 2 séances mensuelles. Comme les années précédentes participaient aux réunions de bureau Madame Benfriha-Raki, Coordinatrice, Madame Bize, La secrétaire de l'association, Monsieur Garcia Carrera, Président et Monsieur Pham, Vice-Président. Suite aux élections d'octobre, les membres du comité ont été conviés à y assister. Madame Bonnet-Mérier et Monsieur Bourbala se sont dès lors joints aux séances.

CA – Commission d'Architecture

HAU a proposé Madame Benfriha-Raki, coordinatrice Architecture Urbanisme pour le siège de notre association en Commission d'Architecture dès 2024.

CODEP – Conseil des Déplacements

HAU n'a pas été invitée à poursuivre son action au sein du CODEP et regrette de ne pas avoir été informée de cette décision prise par l'autorité.

HAU y siégeait depuis sa création et déplore cette décision qui prive le CODEP d'une expertise professionnelle en accessibilité universelle. Nous avons informé le DSM que nous restions à leur disposition pour poursuivre le partage de nos connaissances.

DACM⁴ – Ville de Genève

Les rencontres annuelles avec le DACM sont maintenant ancrées. Nous avons pu échanger avec Madame Perler au sujet de la politique d'accessibilité universelle portée par la Ville et lui avons fait part de notre disponibilité pour accompagner sa réalisation.

Communes genevoises

Le projet de rencontrer l'association des communes genevoises, afin de présenter l'association et son action n'a pas pu aboutir en 2023, l'agenda chargé de l'ACG ne l'ayant pas permis.

³ OCT Office cantonal des transports

⁴ Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Ville de Genève

Relevons la subvention octroyée par Plan-les-Ouates qui a inscrit au budget annuel de son service construction et aménagement une subvention en faveur de HAU dès 2023. Nous tenons à la remercier car elle devient la seconde commune genevoise après la Ville de Genève à prendre en compte notre demande.

Les aides financières des communes genevoises sont par ailleurs en diminution. Nous notons qu'il devient plus en plus compliqué de les obtenir, étant donné des critères très restrictifs pour notre domaine d'activité.

Relations extérieures

A l'initiative de l'association HAU, la FAI⁵ a proposé un atelier sur l'article de loi 109 LCI⁶ et en particulier sur son règlement. Cet atelier intitulé « Accessibilité des bâtiments et des espaces publics, Les clés d'applications du RACI et les enjeux d'habitabilité » a été préparé par Monsieur Garcia Carrera et présenté conjointement avec Madame Benfriha-Raki avec la participation de Monsieur Nemeth ainsi que Monsieur Mathez attaché de direction à l'OAC. L'atelier a permis d'informer une cinquantaine d'architectes et ingénieurs sur ce règlement d'application en vigueur depuis le 1er avril 2020.

Membres

Le nombre de nos membres reste stable. A noter une part grandissante de membres professionnels, en particulier de bureaux d'architecture, ce qui démontre une prise de conscience accrue de l'importance de construire accessible. Nous y voyons le résultat de notre travail de communication et d'information vers l'extérieur.

Équipe

La secrétaire de l'association a poursuivi son engagement dans les actions menées par l'association. Outre le suivi des nouveaux dossiers, Madame Bize s'est impliquée d'une part dans l'organisation de toute l'administration de l'association et d'autre part dans la communication, gérant les informations postées sur notre réseau professionnel. Durant l'arrêt de travail de La secrétaire, une aide extérieure a pu être engagée pour mener les tâches urgentes.

L'équipe coordonnée par Madame Benfriha-Raki est restée alerte dans la conduite des prestations et formations fournies par l'association. Le statut des conseillers et leurs engagements professionnels externes ont mené à une réduction importante de leur activité pour HAU.

Une réflexion sur la composition de l'équipe est à mener et peut s'inspirer de l'organisation des associations soeurs réalisant les mêmes prestations dans les autres cantons suisses.

⁵ FAI Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève

⁶ Loi sur l'accessibilité des constructions et installations et adaptabilité des logements

Les prestations de l'association

Conseils, expertises, publications, interventions

Coordinatrice architecture et urbanisme

La coordination de l'équipe des conseillers HAU est assurée par Madame Benfriha-Raki, coordinatrice AU et architecte conseil HAU.

L'équipe des conseillers est composée de trois architectes, un urbaniste, un spécialiste en accessibilité visuelle. Les conseillers collaborent au sein de l'association en tant qu'indépendants ou rattachés à une autre structure. Ils continuent de collaborer étroitement avec les personnes ressources pour effectuer des tests d'accessibilité sur des projets ou pour des mises en situations lors de cours donnés aux étudiants en architecture du paysage à HEPIA⁷. Trois séances des conseillers ont eu lieu pour la coordination des affaires et pour le partage des connaissances. Nous travaillons avec les normes en vigueur, la SIA 500, la VSS 640 075, le RACI⁸ ainsi qu'avec les fiches techniques et les directives élaborées par Architecture sans obstacles, le centre spécialisé suisse.

Observations

HAU a poursuivi le contrôle de projets déposés auprès de l'OAC⁹ en requête d'autorisation de construire afin de relever les problèmes de non-conformité au règlement d'application - RACI, et à la norme SIA 500. La sélection des projets par HAU est aléatoire et l'analyse est non exhaustive.

Il y a eu moins d'observations émises, les requêtes déposées présentant moins de problèmes de conformité. HAU se félicite de cette amélioration de la prise en considération des exigences de l'article de loi 109 de la LCI ainsi que des attentes du RACI et de la SIA 500 par les mandataires.

L'activité intense de HAU n'a pas permis d'avancer sur des observations spécifiques concernant les bâtiments patrimoniaux ou dans les zones protégées. Ce point reste un objectif prioritaire pour l'association.

Conseils

Les conseils d'une heure se poursuivent. Ils sont en grande diminution en 2023. La compréhension de la loi et du règlement d'application par les professionnels peut être l'une des explications de cette baisse. Cela reste à contrôler ces prochaines années.

Nous avons effectué cette année environ 100 heures dans le cadre de l'heure de conseil offerte pour chaque nouveau projet à différents bureaux et services publics.

⁷ HEPIA : Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève

⁸ RACI : Règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses du Canton de Genève, article 109

⁹ OAC : Office des autorisations de construire, Département du territoire

Formations

En 2023, nous avons continué la collaboration établie depuis plus de 10 ans avec HEPIA en assurant 2 formations annuelles. Nous intervenons auprès des étudiants en année de Bachelor pour les sensibiliser à la problématique de l'accessibilité universelle. Nous sommes également conviés en qualité de membre du jury à leur examen de Bachelor.

Toujours à HEPIA, nous assurons 4 ateliers de mise en situation auprès des étudiants de troisième année en architecture du paysage. L'objectif de cette demi-journée de formation est de sensibiliser les étudiants aux problèmes d'accessibilité que les personnes en situation de handicap rencontrent dans l'espace public afin qu'ils intègrent l'accessibilité universelle dans leur future profession.

Avec la SIA inForm Suisse romande nous avons reconduit la formation aux architectes sur la SIA 500 et le RACI, spécificité genevoise. Initiée en 2022, cette formation sera renouvelée en 2024 .

HAU a été sollicitée pour la seconde fois afin de conduire des ateliers de sensibilisation et de mise en situation dans le cadre de la formation dispensée par UNIGE-EPFL en vue de l'obtention d'un Master en urbanisme. Les étudiants ont eu l'opportunité d'explorer la Ville de Versoix les yeux bandés ou en se déplaçant en fauteuil roulant. Ces ateliers ont été encadrés par les spécialistes en accessibilité universelle de HAU ainsi que par des personnes ressources. Des échanges constructifs ont été favorisés tout au long du parcours afin de sensibiliser les participants aux bonnes pratiques à adopter lors de la conception des espaces publics.

Informations

Le Kit mandataire a été rendu public par la Ville de Genève qui a communiqué au printemps 2023. Il avait été livré par HAU en novembre 2022.

Sur invitation de l'IMAD, le Président et la Coordinatrice ont proposé au public des Automnales une conférence sur les logements et l'accessibilité universelle.

Nous avons poursuivi l'information à nos membres et à toute personne intéressée par l'intermédiaire d'une page LinkedIn. Nous utilisons ce réseau professionnel pour communiquer nos activités, informer des nouveautés normatives et en particulier sur les publications de « Architecture sans obstacles, le centre spécialisé suisse » et relayer toute action construisant une cité sans obstacle.

Actions associatives / politiques

- Séances PAMD, plan d'action mobilité douce, OCT – DT puis DSM

Les séances de concertation des associations initiées par l'OCT se poursuivent chaque dernier mardi du mois. Les chefs de projets viennent présenter l'état d'avancement de leurs projets, afin d'échanger autour des problématiques liées à la mobilité douce et à l'accessibilité des personnes handicapées dans l'espace public.

- Séance des usagers et ACGM, service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité – Ville de Genève

HAU est sollicitée par les services de la Ville pour le suivi de certains de ses grands projets.

Autres actions

- Mandats

- Analyse de 17 bâtiments appartenant à la ville de Genève

Dans le cadre de la politique de la Ville de Genève en matière d'accessibilité universelle et suite aux relevés effectués par Pro Infirmis pour la mise en place de l'application « Accès + », la Ville de Genève a mandaté HAU pour la classification de 17 bâtiments, choisis par elle, selon la nature des travaux à entreprendre et l'estimation des coûts pour améliorer l'accessibilité de ces lieux aux personnes à mobilité réduite et aux personnes déficientes sensorielles. Il s'est agi principalement de Maisons et Espaces de quartier, de ludothèques et du service de l'état civil.

- Meyrin Cœur de cité

Nous continuons le suivi du projet Cœur de Cité. Deux rapports de validation de phase ont été rendus cette année au maître d'ouvrage: un rapport d'accessibilité de la Mairie et l'autre pour l'espace public. Des séances de conseils ont eu lieu avec les conseillers HAU et avec les personnes ressources, pour apporter des réponses techniques et d'usage au maître d'ouvrage et aux mandataires.

- Collaboration avec IMAD

HAU a été mandatée en 2022 par IMAD pour assurer la transition après le départ de son architecte. La coordinatrice de HAU a formé et accompagné en 2023 l'architecte recruté par IMAD pour évaluer les projets des IEPA en cours ou réalisés.

- Projet Campus Pictet de Rochemont

Les demandes de conseils ont augmenté lors de la phase « appel d'offres » et la phase « exécution ». À la demande du maître d'ouvrage, HAU a livré une synthèse de la norme SIA 500 pour faciliter la lecture et l'application par les différents mandataires. Un rapport sur l'accessibilité universelle des espaces extérieurs, des logements et des espaces de travail a été remis en fin d'année 2023, pour assurer un suivi approfondi du projet. Le Campus Pictet de Rochemont vise à réaliser son projet en appliquant la SIA 500.

- Diagnostic de l'OMC - Organisation Mondiale du Commerce

HAU a été mandatée par l'OMC pour évaluer l'accessibilité universelle du Centre William Rappard, du bâtiment Extra-muros, du pavillon d'accueil et de leurs abords. Le rapport a été transmis au mandant en octobre 2023.

Les comptes

Le rapport du Trésorier annexé, que nous vous invitons à consulter, fait état des divers points ayant influencé le résultat annuel.

Nous terminons l'année avec un bénéfice au lieu du déficit budgété. Il s'explique par le versement d'indemnités de l'assurance perte de gains ainsi que par une part importante d'entrées liées à des mandats de suivi de projets qui permettent de compenser la diminution du montant des subventions. A noter que certaines subventions n'étaient pas arrivées au moment de boucler les comptes. La liste des Communes donatrices en fin de ce rapport reflète les annonces de subventionnement.

Nous reprenons cette année l'explication sommaire des éléments expliquant le fonctionnement économique de notre association.

Nous pouvons définir nos apports dans deux catégories principales:

- Les apports subventions, cotisations pour un montant de 83'500 francs, correspondant à 50% des produits, elles couvrent principalement nos prestations associatives décrites ci-dessous.
- Les apports de prestations facturées pour un montant de 84'460 francs, correspondant à 50% de nos produits, elles assurent le paiement des mandats de prestations spécifiques. Ces mandats sont autofinancés. La marge bénéficiaire est théoriquement de 15% (12'600 francs) et permet donc de couvrir les frais d'administration de ces mandats privés et dégage un petit bénéfice utilisé pour les actions associatives de HAU.

Il est à relever que nous sommes dans l'un des deux cantons qui ne reçoit aucune subvention de la Confédération au travers de l'OFAS. En nous appuyant sur la subvention reçue par une association soeur, nous avons estimé ce manque à environ 56'000 francs.

Nous constatons cette année encore que les subventions ne couvrent pas les charges liées aux prestations auxquelles HAU devrait répondre et qui sont décrites dans l'Annexe 1 au sens de l'article 74 de la LAI en particulier le contrôle des autorisations de construire.

Ces prestations s'articulent autour de 4 domaines liés aux conseils en matière de construction et sont, en résumé:

- des actions de sensibilisation,
- des conseil des spécialistes pour la mise en œuvre des mesures nécessaires,
- la représentation des intérêts dans les projets de constructions,
- la représentation des intérêts dans les processus législatifs.

L'action conjuguée d'efficience de notre travail et la recherche de fonds complémentaires sont intrinsèquement liées pour réaliser les prestations attendues.

Comme les années précédentes, les heures bénévoles permettant le fonctionnement de l'association sont très importantes.

Présidence

Le travail bénévole de la Présidence correspond environ à 600 heures annuelles. Plus particulièrement en 2023, une part importante a été consacrée à l'élaboration de la présentation à la FAI, au cours SIA et la reprise d'une partie des tâches de La secrétaire relatives à la communication et à la recherche de fonds durant son arrêt de travail.

Comité

Les diverses réunions de comité et les séances des groupes de travail correspondent à environ 150 heures annuelles.

Trésorier

Le travail bénévole du Trésorier correspond à environ à 200 heures annuelles.

Les perspectives et projets de l'association

Les éléments suivants ont été présentés par le Président en amont de l'élection du comité en octobre 2023 et requerront plus particulièrement l'action du comité.

Action

- 1^{er} axe : l'action selon nos statuts

Poursuivre notre action en nous appuyant sur le but et la mission décrite dans les statuts soit :

- Promouvoir un environnement construit favorisant l'autonomie de tous les usagers, y compris les personnes confrontées à des difficultés de perception ou de mobilité.

Notamment :

- Veiller à la coordination des actions entreprises dans ce but par diverses organisations et, notamment, par ses membres collectifs;
- Participer comme expert à l'élaboration et à l'application de dispositions légales et réglementaires visant le même but;
- Réunir et de diffuser toute information utile dans ce domaine.

- 2^{ème} axe : l'action selon les attendus du réseau des conseillers en accessibilité universelle

Ce 2^{ème} axe est particulièrement important, nos prestations doivent correspondre à l'action que réalisent toutes les instances cantonales. Ces actions sont les suivantes :

- Formation (p. ex. sur les lois et les normes)
- Information (p.ex. sur les documents existants, sur les rapports, sur les nouveautés... etc.)
- Observations, contrôle (des autorisations de construire, mais aussi des malfaçons)
- Conseils (soit un partage, transmission de connaissances pour réaliser de manière universellement accessible).

Une coordination des associations actives dans l'accessibilité universelle doit être améliorée – des partages d'information avec Pro Infirmis et Procap doivent être mis en place de manière formelle.

Association

- Interne

Les questions des relations de travail (et du rôle du comité vis-à-vis de ces employées) doivent faire l'objet de procédure et de dispositions permettant d'assurer des conditions de travail respectueuses et justes. Nous devons être exemplaires.

Un groupe de travail du comité devra pouvoir présenter des propositions.

- Vie associative

Élargir encore nos informations à nos membres et en particulier aux membres associatifs. Ces dernières années nous avons consacré beaucoup d'énergie à partager tous les documents avec les membres du comité. Cette démarche doit être élargie à nos membres.

La mise en place de groupes de travail est aussi essentielle dans la construction de positions communes et d'actions mais aussi de compréhension du niveau d'actions menés par chacune et chacune d'entre nous. Les thèmes sont nombreux, l'exemple de l'étude PAVE est à ce titre un bon exemple inachevé.

- Finance et politique

La question des finances et de la politique doit être présente dans notre action de comité. Nous devons atteindre une augmentation de notre subventionnement pour nous permettre de réaliser les actions selon nos statuts et le réseau romand.

Plus spécifiquement à court terme :

- Rencontre avec Monsieur Hodgers pour notre subvention DT 2024 - 2028
- Rencontre avec Monsieur Maudet pour notre implication dans la considération de l'accessibilité universelle - AU comme matière indépendante.
- Poursuivre les contacts avec les communes genevoises pour
 - o Que leurs subventions émanent de l'aménagement du territoire et non du social
 - o Que leurs subventions soient inscrites au budget de manière renouvelée.

Il est à relever que la commune de Plan-les-Ouates nous accorde depuis 2023 une subvention inscrite au budget de son Service construction et aménagement.

Plus spécifiquement à moyen terme :

Coordination avec Procap, Pro Infirmis et Architecture sans obstacles, le centre spécialisé suisse, pour constituer un dossier permettant à HAU de recevoir un subventionnement de l'OFAS comme l'entier des structures cantonales.

- Au quotidien

1. L'accessibilité au quotidien

Poursuivre nos courriers d'attention aux autorités lorsque nous recevons un signalement d'un obstacle. Nous rappelons et rappellerons à toutes les associations d'informer leurs membres de notre disponibilité pour ces actions.

2. La formation

Poursuivre les formations actuelles dirigées vers les professionnels (y compris en étude) et les autorités.
Essayer d'élargir ces formations aux opérateurs.

3. L'information

Poursuivre la diffusion de l'information liée à l'accessibilité auprès de nos membres.
Développer la diffusion de cette information au-delà de nos membres et plus spécifiquement auprès des acteurs et actrices de l'aménagement.

4. Observations (autorisations)

Poursuivre nos observations au stade de la dépose d'autorisation de construire en visant les autorisations d'aménagements et les autorisations dans les zones protégées.
Ces deux types de constructions ne sont pas vues en commission d'architecture :
Les autorisations d'aménagements sont vues par la commission d'urbanisme
Les autorisations dans les zones protégées sont vues par la commission des monuments et des sites.

5. Les conseils

Préciser l'étendue de nos conseils.

- Légal

En 2023 nous avons pu constater à quel point une dissonance entre les textes réglementaires (RACI) et la réalité du terrain existe. Si la loi genevoise est à l'avantage des PMR le règlement d'application reste lacunaire et les interprétations multiples.

Les objets traités dans l'article 109 sont à défendre. En particulier l'application de la loi pour les logements est effective dès 2 logements (8 au niveau fédéral). De même l'application de la loi pour les lieux de travail s'applique dès 1 place de travail (50 au niveau fédéral).

Le RACI reste incomplet et crée une situation de confusion pour les architectes.

La révision de la Norme SIA 500 peut être un bon prétexte pour redemander à l'État de faire référence à cette norme dans l'application de la loi.

HAU, le comité

Jose Antonio Garcia Carrera, Président, architecte ets epf sia

Jean-Paul Parvex, Trésorier

Corinne Bonnet-Mérier,

Membre collectif CRFGé, Présidente du CFRGe

Djamel Bourbala,

Membre individuel

Laurent Castioni,

Membre collectif FSA, Président de la FSA section genevoise

Hans Peter Graf

Membre individuel, lien entre le milieu des aînés, FAAG et d'autres associations d'aînés

Ueli Leuenberger,

Membre collectif AVIVO, Président de l'AVIVO

Alberto Sanchez Alarcon

Membre collectif EPI

Sarah Widmer,

Membre collectif ATE, responsable

Pietro Ongaro, suppléant de M. Castioni, membre de la FSA section genevoise

Jean-Luc Widler, suppléant de M. Leuenberger, membre du comité de l'AVIVO

HAU, l'équipe

Namira Benfriha-Raki, coordinatrice AU, membre du bureau, conseillère HAU, responsable formations, architecte

EPAU-EAUG, SIA

Sandra Bize, La secrétaire HAU, membre du bureau

Bernard Jost, conseiller HAU, ergothérapeute

Marc Nemeth, conseiller HAU, architecte EAUG SIA AGA

Grégor Nemitz, conseiller HAU, urbaniste CUNY FSU

Ont également collaboré

Guillermina Ceci, conseillère HAU, architecte UBA

Yannick G. Heywang, conseiller HAU, architecte HES

Avec le soutien de l'État de Genève, Département du territoire

Avec le soutien des villes et communes genevoises

Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité

Commune de Avusy

Commune de Bellevue

Ville de Carouge

Commune de Cartigny

Commune de Plan-les-Ouates

Commune de Pregny-Chambésy

Commune de Satigny

Ville de Versoix

Au nom du comité nous remercions nos membres et les soutiens de HAU.

Nous remercions en particulier nos membres ayant participé à la dernière Assemblée générale extraordinaire. C'est grâce à vous que vit l'association.

Enfin un grand remerciement à Babou Dussan (<http://dussan.ch/>) qui nous a accompagné bénévolement depuis 2020 pour la réalisation de nos cartes de vœux.



Le comité et l'équipe de HAU, association pour une cité sans obstacle, vous souhaitent de joyeux moments partagés et leurs meilleurs vœux 2024. hau-ge.ch



Le comité et l'équipe de HAU, association pour une cité sans obstacle, vous souhaitent de joyeux moments partagés et leurs meilleurs vœux pour 2023. hau-ge.ch



Le comité et l'équipe de HAU, association pour une cité sans obstacle, vous souhaitent de joyeux moments partagés et leurs meilleurs vœux pour 2022. hau-ge.ch



L'équipe et le comité de HAU, association pour une cité sans obstacle, vous souhaitent de joyeux moments partagés et ses meilleurs vœux pour 2021.